

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS: AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

SOCIÉTÉ DE « L'ECHO DE LYON »

MM. les Actionnaires de la Société L'ECHO DE LYON, sont informés que, conformément aux statuts, le versement des troisième et quatrième quarts devra s'effectuer le 6 mai prochain.

Les versements seront reçus au siège social de L'ECHO DE LYON, 48, rue de la République.

DIMANCHE, 24 AVRIL

L'ECHO DE LYON commencera la publication d'un nouveau

ROMAN - FEUILLETON

du à la plume d'un de nos auteurs les plus justement connus et appréciés.

AUJOURD'HUI:

Le nouveau Régime économique.

Le Premier Mai.

Les procès Ravachol.

Les Anarchistes à Lyon.

Le Concours hippique.

Cour d'assises du Rhône.

Elections Municipales

Dans toutes les communes de la République, Paris excepté, il y a aujourd'hui une préoccupation unique, un sujet de conversation qui intéresse tout le monde: on se demande en quelles mains on va remettre pour quatre ans les affaires de sa ville ou de son village. Chacun se sent touché par le scrutin municipal dans ses intérêts les plus immédiats, dans son amour-propre, ses relations, dans les divers arrangements de sa vie quotidienne; aussi l'animation est grande on peut en être sûr, et elle pénètre, en haut et en bas, dans les parties du corps social que les élections politiques laissent presque indifférentes.

A vrai dire, s'il ne s'agit pas de politique générale, il s'agit de toute la politique de ce petit point où l'on a coutume de vivre; c'est l'existence communale qui est en question, la direction matérielle et morale de cette petite patrie que l'on aime particulièrement dans la grande. Et puis, l'on sait que les conseils municipaux exerceront une influence immédiate sur le recrutement du Sénat, influence moins directe mais non moins sensible sur l'élection des députés, et que, en définitive, l'administration et le gouvernement d'une démocratie, sous le régime du suffrage universel, ont ici leur premier fondement.

Les adversaires de la République, tant de fois battus et dispersés, vont recommencer leur effort avec des allures nouvelles. Oh! pas si nouvelles, vraiment; nous les avons entendus presque toujours déclarer qu'ils n'en voulaient pas à la République, qu'ils ne désiraient que le bien du pays et la liberté pour tous... Mais ils comptent que les circonstances peuvent rendre quelque crédit à leurs paroles toujours mensongères. Il nous revient de divers côtés que, depuis la période du Seize-Mai, on n'a pas vu un pareil remue-ménage dans la clientèle de la cure et du château. On dira avec plus d'insistance que jamais qu'on n'a aucune mauvaise intention à l'égard de la République et que vraiment on serait bien mal avisé d'en avoir, car n'est-il pas maintenant démontré que la République est inébranlable et qu'il n'y a plus de roi à proposer au pays?

Non, on veut se placer une bonne fois sur le terrain constitutionnel et parlementaire, on constitue « la forme » du gouvernement de la République, on ajoute que c'est même une très belle et très noble forme de gouvernement... Il suffirait d'amender quelques lois, les lois militaires, les lois scolaires, et de chasser du pouvoir les hommes néfastes qui nous gouvernent!... Alors on vivrait tranquille et la France serait encore libre et glorieuse, avec des institutions républicaines... Formons donc entre nous une union d'honnêtes gens, une union libérale, conservatrice, et dressons une liste de conseillers municipaux où nous mettrons tout simplement les hommes les plus dignes et les plus capables. Nous ne sommes pas des sectaires, nous ne sommes pas des aristocrates; y a-t-il parmi vous quelques ouvriers honnêtes, raisonnables? nous leur tendons la main, nous serons heureux tout les premiers de les voir siéger à côté de nous dans le conseil de la commune... Le socialisme ne nous fait pas peur. Le bon socialisme s'entend. L'Eglise n'a-t-elle pas toujours été la mère des pauvres et des malheureux? Vous connaissez l'encyclique du pape, vous avez entendu la circulaire de votre évêque. Il s'agit de faire une bonne République, respectueuse de tous les droits et de tous les intérêts, puisqu'au sein nous ne pouvons plus, ni les uns ni les autres, faire autre chose que la République... Au reste, la politique n'est pas aujourd'hui en question, c'est de la commune qu'il s'agit... Nommez les plus honnêtes et, croyez-nous, vous ferez bien...

Nous entendons d'ici tous ces beaux discours, comme si nous y assistions nous-mêmes, et, le lendemain du vote, si les électeurs s'y laissaient prendre, la commune serait retombée sous la domination du hobereau et de l'évêque. La mairie serait devenue un centre de réaction; l'instituteur, l'institutrice, tous les petits fonctionnaires de la République seraient en butte aux tracasseries; le curé rentrerait en maître dans l'école. Ce serait le commencement, et c'est alors que l'on se mettrait à préparer avec ardeur les grandes élections!

Les républicains ont trop d'expérience aujourd'hui, ils ont vu la réaction à l'œuvre sous trop de faces différentes, les souvenirs du 16 Mai, les souvenirs de la période boulangiste sont trop récents, pour que ces discours et ces grimaces les mettent en défaut. Qu'ils ne se laissent pas diviser, qu'ils repoussent comme mensonge et trahison toutes les belles paroles flatteuses qu'on viendra murmurer à leurs oreilles! Qu'ils choisissent autour d'eux des républicains connus, dévoués et qui ont fait leurs preuves dans les luttes pour la République! C'est le plus sûr de beaucoup, nous ne disons pas pour le pays, mais pour la commune et le hameau. — H.D.

LA POLITIQUE

La crise ministérielle italienne a cela de particulièrement intéressant, au point de vue français, qu'elle se rattache à une crise financière. C'est en effet par les intérêts financiers que nous avons barre sur l'Italie. Nos voisins d'outre-monts étaient si pressés de nous battre qu'ils n'ont pu attendre l'heure des suprêmes batailles où doivent se heurter les uns contre les autres toutes les grandes armées de l'Europe, et qu'ils ont résolu de s'offrir un avant-goût de la victoire, en nous terrassant d'abord sur le terrain économique. A cet effet, ils ont fièrement dénoncé le

traité de commerce qui liait leur pays au nôtre. *Italia fara da se!* Et elle a si bien faradassé que la voilà acculée à une situation dont elle sortirait difficilement. S'il ne s'agissait que de combler dans le budget prochain un déficit même considérable, même hors de toute proportion avec les ressources normales du pays, mais qui tint soit à des circonstances passagères, soit à une mauvaise gestion des deniers publics, le péril ne serait pas encore très grand. Morte la cause, mort l'effet. On répare un désastre; on se relève d'une catastrophe; un administrateur malhabile se remplace par un plus adroit. Le diable c'est qu'en Italie le mal du déficit n'est pas seulement chronique, il est à peu près incurable; il l'est, du moins, en ce sens que pour le guérir il ne suffirait pas de changer le ministère, de modifier le système financier, il faudrait pouvoir chambarder l'Etat du haut en bas et faire table rase de tout ce qui a constitué la vie nationale depuis que l'Italie est une nation.

Ailleurs, les économies sont toujours possibles; en Italie, point. L'Italie ne manque pas de financiers: elle en a de très experts. Que voulez-vous qu'ils fassent, pris entre l'impossibilité radicale d'accroître les recettes et l'inductible obligation d'augmenter les dépenses? Chaque fois que M. di Rudini croit avoir découvert l'homme sauveur, le ministre phénix, il court à lui, le portefeuille du Trésor à la main; mais c'est toujours pour se heurter à cette réponse: Oui, si vous voulez supprimer deux corps d'armée!

Or, comment voulez-vous que M. di Rudini supprime deux corps d'armée quand l'Allemagne le lui défend? Et ce n'est pas seulement dans l'armée qu'il faudrait tailler, c'est dans la flotte, c'est dans tout. Pour que l'Italie parvienne à boucler ses budgets, il faudrait qu'elle renoncât à jouer à la grande puissance et d'abord qu'elle sortît de la Triple-Alliance. C'est pourquoi la crise qu'elle traverse n'est pas une crise ministérielle, mais une crise nationale.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LES CONCOURS RÉGIONAUX

Paris, 19 avril.

On sait que le ministre de l'Agriculture a institué une commission extra-parlementaire chargée de rechercher les modifications qui pourraient être apportées à l'organisation des concours régionaux dont le fonctionnement a soulevé de sérieuses critiques, notamment dans le parlement.

Actuellement, exception faite du concours général de Paris qui est ouvert à toutes les régions du territoire, les départements français sont répartis en huit régions, ayant chacune un concours régional annuel dont le siège, par voie de roulement, passe d'une année à l'autre à l'un des chefs-lieux des départements compris dans la circonscription.

Ces concours régionaux s'appliquent à l'ensemble de l'agriculture, animaux, produits, machines; mais depuis un certain nombre d'années ce cadre a été reconnu trop vaste et n'a jamais été rempli complètement. Certaines sections, en effet, restent souvent vides et les autres attirent peu de concurrents.

La commission, sans se prononcer dès maintenant sur la suppression intégrale des concours régionaux, a décidé qu'il y avait lieu d'en restreindre le nombre et de le ramener de huit à cinq.

En 1893, sur les 600,000 fr. affectés à ces concours au budget annuel de l'Etat, deux cent mille francs deviendraient disponibles par la suppression de trois concours régionaux. Cette somme serait employée à organiser, suivant les besoins de l'agriculture et les nécessités, sur diverses parties du territoire, des concours spéciaux, par exemple des concours d'animaux dans les pays d'éle-

vages, des concours de culture maraîchère, des concours viticoles, etc.

Pour 1893, on créerait ainsi 26 concours spéciaux. Dans ce système, le concours régional de Paris subsisterait, ainsi que le concours régional de l'Algérie.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Paris, 19 avril.

L'Officiel annonçait, il y a quelques jours, que le chiffre des importations en France pendant le mois de mars 1892 est inférieur de 18,589,000 francs au chiffre du mois correspondant de 1891 et que nos exportations ont fléchi de 55,360,000 francs.

Voici les marchandises sur lesquelles se sont produites les variations les plus importantes:

Pour les importations, il y a eu augmentation de 45 millions sur les céréales; de 3 millions sur les bestiaux; 13 millions sur les soies; 3 millions sur le lin, 40 millions sur le coton.

Il y a eu diminution de 20 millions sur les vins, 31 millions sur la laine, 2 millions sur les fils de soie, 1 million et demi sur les tissus de coton, 2 millions sur les tissus de laine, 5 millions sur les ouvrages de peau ou cuir, 2 millions sur l'orfèvrerie et la bijouterie, 2 millions sur les articles de Paris, 2 millions sur les modes et les fleurs artificielles, 2 millions sur la lingerie, 2 millions sur les confections pour femmes, 10 millions sur la soie et la bourre de soie, 5 millions sur les vins.

Les exportations des grains et farines ont augmenté de 5 millions.

Informations Politiques

LES MINISTRES

Paris, 19 avril.

Les ministres n'ont pas tenu ce matin leur réunion ordinaire de mardi; ils tiendront leur prochain conseil jeudi à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

PROCÈS DE PRESSE

La 8^e chambre correctionnelle a condamné aujourd'hui le gérant du journal le *Matin* à 500 fr. d'amende pour la publication anticipée de l'acte d'accusation relatif à l'affaire Ravachol.

Sur la demande de M^r Millerand, l'examen de la poursuite dirigée pour le même délit contre le *XIX^e Siècle* a été renvoyée à lundi prochain.

Plusieurs autres journaux, qui ont également reproduit cet acte d'accusation, seront jugés demain.

LE CZAR À BERLIN

Berlin, 19 avril.

Je crois bien savoir qu'à la suite de la remise par le comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie, à l'empereur Guillaume d'une lettre autographe de son souverain, il a été décidé qu'au plus tôt après les fêtes de Copenhague, l'empereur Guillaume rentrerait à Berlin pour y recevoir la visite du czar.

Alexandre III séjournerait deux jours dans la capitale de la Prusse et rejoindrait ensuite la famille impériale de Russie, qui l'attendra à bord de son yacht dans un des ports allemands. De là, le czar et sa famille rentreront en Russie pour partir immédiatement pour Varsovie.

LES LIBRES PENSEURS ITALIENS

Rome, 19 avril.

Le maire d'Albano, ayant défendu qu'aucune procession n'eût lieu à l'occasion de la fête de Pâques, et les libres-penseurs de la ville ayant menacé d'empêcher par la force toute manifestation religieuse dans le cas où l'arrêté municipal ne serait pas respecté, une foule considérable, composée surtout de paysans, s'est rassemblée dans l'après-midi d'hier dans les rues d'Albano et a protesté contre l'attitude du maire. La troupe est intervenue et elle a opéré une quinzaine d'arrestations.

Une nouvelle manifestation s'est produite dans la soirée.

TRAITÉ DE COMMERCE ITALO-SUISSE

Zurich, 19 avril.

Le traité de commerce entre l'Italie et la Suisse a été conclu hier dans l'après-midi entre 3 et 4 heures par les délégués suisses et italiens.

Les délégués italiens partiront samedi prochain; jeudi il y aura un grand banquet en leur honneur.

L'ATTENTAT DE LISBONNE

Lisbonne, 19 avril.

Le nom de l'auteur de l'attentat contre M. Marianno Carvalho est Antonio Barbosa, exerçant la profession de stucateur. Barbosa, qui est atteint de folie, a été conduit dans un hôpital d'aliénés.

LA CRISE ITALIENNE

Rome, 19 avril.

La question des dépenses militaires est encore celle qui retarde le plus la solution de la crise. Hier, les ministres ont longuement discuté la situation. M. di Rudini voudrait le *statu quo* dans les dépenses militaires; mais les amis de la triple alliance lui reprochent déjà avec une grande vivacité d'avoir provoqué la crise sur une question qui ne devrait même pas être soulevée. La dignité nationale doit tenir lieu de paix, surtout quand cette dignité n'est pas en jeu.

Cette question sera probablement résolue aujourd'hui. Si M. di Rudini décide qu'il faut repousser à tout prix les demandes du général Pelloux, même si elles sont appuyées par le général Cosenz, chef d'état-major, le portefeuille de la guerre sera proposé au général Ricotti, qui est partisan des économies militaires. Mais il est probable que l'on veut d'abord savoir ce qu'on pense à Vienne et à Berlin.

Tous les ministres, sauf M. di Rudini, sont d'accord d'accorder au ministre de la guerre les douze millions qu'il demande.

Selon le *Diritto*, le bruit courait hier dans les couloirs de la Chambre que M. di Rudini renoncera au mandat de reconstituer le cabinet; mais aucun autre journal ne confirme cette nouvelle.

Rome, 19 avril.

L'*Opinione*, organe de MM. di Rudini et Luzzati, ainsi que le *Popolo romano*, combattant énergiquement les tendances de la presse militaire qui, patronnée par le général Pelloux, réclame avec non moins d'insistance l'augmentation du budget de la guerre.

M. di Rudini a conféré sur les questions militaires avec les généraux Ricotti et Ricci.

L'*Osservatore romano* fait remarquer, à propos du traité italo-suisse, que l'Italie, pour servir la fameuse triple alliance, a nuï non seulement au commerce italo-français, mais encore au trafic qu'elle entretenait avec les autres nations et ceci par le seul fait de s'être aliéné la France, dont elle dépend indistinctement au point de vue économique, financier et monétaire.

Le *Messaggero* croit que si M. Grimaldini refusait définitivement d'entrer dans un ministère présidé par M. di Rudini, celui-ci renoncera à reconstituer le cabinet. Mais le roi n'accepterait pas la démission de M. di Rudini, et celui-ci ayant alors toute liberté pour exclure MM. Luzzati et Nicotera, il formerait un cabinet di Rudini-Gioletti.

Selon la *Voce della Verità*, le général Pelloux, ministre de la guerre, aurait déclaré vouloir se retirer.

Le *Fotolecheto* dit que le monde parlementaire est vivement irrité contre le général Cosenz, chef d'état-major, à cause de son ingratitude excessive dans les affaires politiques en discussion.

LE 1^{ER} MAI

Les instructions du Gouvernement

Paris, 19 avril.

Le ministre de l'intérieur reçoit en ce moment à Paris à tour de rôle la visite des préfets venus à Paris pour chercher des instructions en vue du 1^{er} mai et pour rendre compte au ministre de l'état d'esprit de leur région.

M. Loubet a donné des ordres pour que les attroupements soient interdits surtout aux abords des sections afin d'assurer la liberté complète du vote.

Des mesures ultérieures seront prises en ce qui concerne la formation des cortèges.

RAVACHOL

Un Ravachol, échevin de Lyon

Paris, 19 avril.

Un de nos confrères parisiens a reçu d'un de ses lecteurs de l'ouïen une curieuse médaille portant le nom de Ravachol, échevin de la ville de Lyon en 1747. Etant données les discussions engagées à propos de ce nom de Ravachol dont on voulait faire remonter l'origine à une époque très ancienne, ce document présente un intérêt de curiosité. L'assassin de l'ermite de Chambles descend-il, par sa mère, de l'échevin de la ville de Lyon? C'est un point que l'instruction a, croyons-nous, négligé d'éclaircir. Sur cette médaille est gravé à droite, au bas du revers, le nom qui a été tant de fois prononcé depuis les dernières explosions.

Parmi les invraisemblances qui avaient fait douter que l'individu arrêté au restaurant Vêry fût bien Ravachol, il en est un dont on n'a encore rien dit jusqu'ici, et qui n'est pas la moins étonnante. Nous voulons parler de ce fait que c'est Ravachol, anarchiste et assassin stéphanois, qui est venu à Paris pour y exercer des attentats contre MM. Benoît et Bulot, qu'il ne connaissait pas plus l'un que l'autre. Ces deux magistrats avaient, l'un, présidé, l'autre requis dans le procès des anarchistes Dardare et Decamps, de Saint-Ouen, et pour venger les compagnons condamnés, qui se montre? Ravachol! Ravachol, venu de Saint-Etienne à Paris avec l'intention de faire sauter MM. Benoît et Bulot? Non, évidemment, et l'acte d'accusation même déclare que c'est Chaumartin qui paraît être l'instigateur, le provocateur de Ravachol. Or, ce qui n'est pas moins curieux, c'est qu'il semble absolument certain que c'est le même Chaumartin qui a dénoncé Ravachol.

Elles pourraient bien être mouvements, les assises.

Ravachol en prison

Il ne s'embête pas en prison, l'assassin stéphanois; il en pousse de bonnes à ses gardiens, qui le déclarent *rigolo*.

C'est que, pour charmer les heures, Ravachol se paye des douceurs. Jules Lhérot, le garçon marchand de vins qui l'a fait arrêter, a reçu en récompense des sommes assez élevées. Ravachol, lui, en reçoit aussi. De qui? D'admirateurs aussi généreux qu'anonymes, qui y vont du billet de cinquante et même de cent francs. Oh! non, Ravachol ne pâtît pas en prison!

Il a bien ri, il y a quelques jours; voici à quelle occasion: une bonne vieille dame lui a envoyé un paroissien, une pièce de cinq francs, et une lettre signée: *Une fille pieuse*. Dans la lettre, elle exprimait l'espoir que Ravachol aurait une mort chrétienne. Des compagnons — ou des farceurs — lui adressent des éloges tellement magnifiques qu'un homme moins bien doué que lui en perdrait certainement la tête; lui, non, il les lit tout haut à ses gardiens en déclarant, et il termine en disant avec simplicité:

— Il y a du vrai, là-dedans, mais c'est un peu exagéré.

Ravachol raconte aussi le vol de Soisy-sous-Etiolles avec Fougoux et Chabret et la rencontre des gendarmes, qui ne leur ont rien demandé.

Les trois compagnons étaient revenus à Paris en chemin de fer, nantis de leurs paquets de dynamite volée. Il y avait un passage difficile, l'octroi; l'employé qui palpe vos valises et vous force au besoin à les ouvrir. Fougoux et Chabret ne se sentent pas le courage d'affronter ce danger, ce fut Ravachol qui prit les 35 kilos de dynamite, il en fit deux paquets, un gros et un petit.

Le gros, il le mit sous son bras gauche, le petit, à l'aide d'une ficelle, il le portait de la main gauche. Sa main

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

20 avril

39

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

TROISIÈME PARTIE

LES MÉMOIRES D'AURORE

Donna Cruz, souvenez-vous-en, avait passé son enfance sous la tente des bohémiens errants. C'est là le pays des merveilles. Elle restait bouche bée et les yeux tout ronds ouverts.

Par la porte de la salle basse, cinq ou six jeunes filles entrèrent, suivies d'autant d'hommes qui portaient des paquets et des cartons. Donna Cruz se demandait si, dans ces cartons et dans ces paquets, il y avait de vrais atours ou des feuilles sèches. Aurore ne put s'empêcher de sourire en voyant la mine bouleversée de sa compagne.

— Est-ce qu'il y a quelque chose? fit-elle.

— Entrez, messieurs; entrez mesdemoiselles, criaient cependant Berrichon;

entrez tout le monde. C'est ici maintenant la maison du bon Dieu. Je vas aller chercher M^{me} Balahault, qui a si grande envie de voir comment c'est fait chez nous. Je n'ai jamais rien vu de si bon que sa crème d'angélique. Entrez, mesdemoiselles; entrez, messieurs!

Ces messieurs et ces demoiselles ne demandaient pas mieux. Fleuris, brodeuses et couturières déposèrent leurs cartons sur la grande table qui était au milieu de la salle basse.

Derrière les fournisseurs des deux sexes venait un page qui ne portait point de couleurs. Il marcha droit à Aurore, qu'il salua profondément avant de lui remettre un pli galamment lacé de soie. Il s'inclina de nouveau et sortit.

— Attendez donc au moins la réponse, vous! fit Berrichon en courant après lui.

Mais le page était au détour de la rue déjà. Berrichon le vit s'aboucher avec un gentilhomme couvert d'un long manteau d'aventures. Berrichon ne connaissait point ce gentilhomme. Le gentilhomme demanda au page:

— Est-ce fait?

Et, sur sa réponse affirmative, il ajouta:

— Où as-tu laissé nos hommes?

— Ici près, rue Pierre-Lescot.

— La litière y est?

— Il y a deux litières.

— Pourquoi cela demanda le gentilhomme étonné.

Le pan de son manteau, qui cachait le bas de son visage, se dérangea. Nous eussions reconnu le menton pâle et pointu de ce bon M. de Peyrolles.

Le page répondit:

— Je ne sais, mais il y a deux litières.

— Un malentendu, sans doute, pensa Peyrolles.

Il eut envie d'aller jeter un coup d'œil à la porte de la maison de Lagardère; mais la réflexion l'arrêta.

— On n'aurait qu'à me voir, murmura-t-il, tout serait perdu... Tu vas retourner à l'hôtel, dit-il au page, à toutes jambes; tu m'entends bien?

— A toutes jambes.

— A l'hôtel, tu trouveras ces deux braves qui ont encombré l'office toute la journée.

— Maître Cocardasse et son ami Passepoil?

— Précisément. Tu leur diras: « Votre besogne est toute taillée, vous n'avez plus qu'à vous présenter... » A-t-on prononcé tout à l'heure le nom du gentilhomme à qui appartient la maison.

— Oui, M. de Lagardère.

— Tu te garderas bien de répéter ce nom. S'ils t'interrogent, tu leur diras que la maison ne contient que des femmes.

— Et je les ramènerai?

— Jusqu'à ce coin, d'ou tu leur montreras la porte.

Le page partit au galop. M. de Peyrolles, rejetant son manteau sur son visage, se perdit dans la foule.

A l'intérieur de la maison, Aurore venait d'arracher l'enveloppe de la missive apportée par le page.

— C'est son écriture! s'écria-t-elle.

— Et voici une carte d'invitation semblable à la mienne, ajouta Donna Cruz, qui n'était pas au bout de ses surprises: notre lutin n'a rien oublié.

Elle retourna la carte entre ses doigts. La carte, chargée de fines et gentilles vignettes, représentant des Amours ventrus, des raisins et des guirlandes de roses, n'avait absolument rien de diabolique. Pendant cela, Aurore lisait. La missive était ainsi conçue:

« Chère enfant, ces parures viennent de moi; j'ai voulu vous faire une surprise. Faites-vous belle; une litière et deux laquais viendront de ma part vous conduire au bal, où je vous attendrai.

« HENRI DE LAGARDÈRE. »

Aurore passa la lettre à Donna Cruz, qui se frotta les yeux avant de lire, car elle avait des éblouissements.

— Et crois-tu à cela? demanda-t-elle quand elle eut achevé.

— J'y crois, répondit Aurore; j'ai mes raisons pour y croire.

Elle souriait d'un air sûr d'elle-même. Henri ne lui avait-il pas dit de ne s'étonner de rien? Donna Cruz, elle, n'était pas éloignée de regarder la sécurité d'Aurore en de si étranges conjonctures comme un nouveau tour de l'esprit malin.

Cependant les caisses, cartons et paquets étaient maintenant leur éblouissement contenu sur la grande table. Donna Cruz put bien voir que ce n'était point là des feuilles sèches: il y avait une toilette complète de cour, plus un pardessus ou domino de satin rose tout pareil à celui de M^{lle} de Nevers. La robe était d'armure blanche, brodée d'argent: des roses semées, avec une perle fine au centre de chacune d'elles; les basques, la pointe, les manches, le tour brolé de plumes d'oiseau-mouche.

droite armée d'un revolver étaient cachées sous la pèlerine de l'ulster dont il était vêtu.

— Si le préposé ne m'avait pas laissé passer, je lui faisais sauter la cervelle, explique Ravachol.

Le vol de Soisy-sous-Etiolles a eu lieu à la fin de février dernier. Quelques jours après, le 7 mars, Ravachol, Simon et Béala voulaient faire sauter le commissariat de police de Clichy.

A Saint-Etienne

Un souvenir qui fait rire Ravachol aux larmes est le suivant. C'était lors de l'assassinat de l'ermite de Chambles, après son éviction. Il avait trouvé l'hospitalité chez des amis de Saint-Etienne.

Un matin, le commissaire de police qui l'avait laissé échapper et qui le recherchait, entra dans le logement. Ravachol, qui était couché, — se croit perdu.

— Oh ! c'est rien, mon commissaire ; c'est Léon, un copain.

Et le commissaire qui, une fois déjà, avait laissé filer Ravachol, le rate avec récidive.

Le même soir, ce pauvre commissaire rencontre l'homme chez lequel il est allé le matin et éprouve le besoin de lui faire un aveu ; il lui fait :

— Savez-vous pourquoi je suis allé chez vous ce matin ?

— Bien sûr, pour constater que je demeurais avec M^{me} R...

— C'était un prétexte, je peux vous le dire à présent, je pensais y pincer Ravachol.

Son interlocuteur éclata de rire, le magistrat l'imita ; aujourd'hui Ravachol se ferd en racontant cette histoire et fait tort à ses gardiens.

Il en raconte bien d'autres, ce singulier Ravachol !

Le procès de Ravachol

Voici quelles seront les dispositions prises au Palais-de-Justice pour assurer le bon ordre et empêcher les tentatives anarchistes lors du procès de Ravachol :

Toutes les issues du Palais seront gardées par des gardes du Palais et des gardes municipaux. A l'intérieur, le déplacement de forces sera également très important.

La nouvelle galerie qui va de la cour d'assises aux bureaux du parquet sera également fermée au public.

Le commandant Lunel, conservateur du Palais, a reçu du procureur général l'ordre formel de ne laisser pénétrer dans la salle d'audience que les journalistes porteurs d'une carte de presse, les avocats et les personnes munies d'invitations.

On croit que l'audience durera jusqu'à deux heures du matin, peut-être même plus tard. Certains jurés timorés auraient, par conséquent, fait des démarches auprès de M. Quesnay de Beaupreire, procureur général, pour céder leur tour ou se faire récusier, prétextant des affaires de famille, des intérêts commerciaux ou industriels, voire même la maladie.

L'un d'eux aurait même affirmé, à l'appui de sa requête, posséder un certificat signé de deux médecins alléguant qu'il était très fatigué et pouvant être, au cours des débats, si ce n'est qu'il se prolongeait, pris d'une syncope. Le procureur général n'a, bien entendu, répondu à aucune de ces requêtes.

Nouvelles Militaires

Paris, 19 avril.

Il n'est pas question d'envoyer d'Avignon à Toul le 58^e régiment d'infanterie. Ce régiment sera peut-être déplacé, mais il ne quittera pas le 15^e corps.

Le ministre de la guerre va demander au commandant du 14^e corps la cause de l'observation de la fête légale du lundi de Pâques dans quelques garnisons de la région alpine. M. le général Besançon, com-

mandant la 14^e brigade de cavalerie, a choisi le 18 avril pour faire défiler la garnison de Valence après l'avoir passée en revue.

NEUF JOURS A FOND DE CALE

New-York, 19 avril.

Un nommé Charles Burzelo, âgé de 33 ans et originaire de Rockland (Maine), a été retenu pendant la matinée de la cale du steamer El Monte, qui venait d'arriver de la Nouvelle-Orléans à New-York, et a été transporté en toute hâte à l'hôpital Saint-Vincent. Cet infortuné était resté pendant neuf jours et neuf nuits enfermé dans la cale du steamer, sans avoir rien à boire ni à manger, et l'on ne s'explique pas qu'il ne soit pas mort de faim.

L'El Monte a quitté la Nouvelle-Orléans le 1^{er} courant. La veille, un pauvre diable mal vêtu, qui n'était autre que Burzelo, était allé trouver le commandant du steamer, le capitaine Quirk, et lui avait demandé de l'amener à New-York, offrant d'aider les hommes d'équipage dans leur travail pendant la traversée pour le prix de son passage. Le capitaine Quirk n'a pas cru devoir accorder à Burzelo la faveur qu'il demandait, et il ne s'est plus occupé de l'individu.

Avant le départ du steamer, comme la cargaison se composait principalement de coton, les écoutilles n'ont pas été rouvertes de toute la traversée.

C'est seulement lorsque celle de l'avant a été ouverte à New-York, pour décharger la cargaison, que Burzelo a été découvert étendu sans connaissance sur une balle de coton.

Et encore, a dit le capitaine Quirk, c'est bien par hasard que ce malheureux a été délivré si tôt. C'est, en effet, l'écoutille de l'arrière que j'avais donné ordre d'ouvrir la première, et c'est par erreur que les débardeurs ont ouvert la seconde.

Quoi qu'il en soit, dès que la voiture d'ambulance est arrivée pour emporter Burzelo à l'hôpital, on lui a donné une cuillerée d'eau. Puis, à l'hôpital même, on est parvenu à le rappeler à la vie, et, dès qu'il a pu parler, cet infortuné a raconté l'histoire suivante :

« Je suis tonnelier de mon métier et je suis parti de Rockland au commencement du printemps dernier pour aller chercher de l'ouvrage dans le Sud.

« A la Nouvelle-Orléans, où j'en ai trouvé, j'ai économisé une forte somme d'argent et j'ai résolu de retourner dans le Nord ; mais un individu, demeurant dans la même maison, m'a volé toutes mes économies et je me suis trouvé absolument sans ressources.

Lorsque le capitaine du El Monte a refusé de me prendre à bord, je me suis caché dans la cale, espérant bien pouvoir sortir sur le pont le lendemain au départ.

Personne ne saurait s'imaginer ce que j'ai souffert de la faim et de la soif et je ne comprends pas moi-même comment je ne suis pas mort.

Dépêches Diverses

UN FRANÇAIS ASSASSINÉ PAR DES TURCS

Constantinople, 19 avril.

Un Français, M. Louis Parrier, a été assassiné aux environs de Brousse par des Turcs qui, après la perpétration du crime, ont enterré la victime pour effacer toute trace. Les assassins ont été arrêtés.

EXPLOSION

New-York, 19 avril.

Une explosion s'est produite dans une poudrière, près du lac Hopatcong (New-Jersey). Dix personnes ont été tuées.

UN DÉSERTEUR ALLEMAND

Delle, 19 avril.

Hier, par le train d'une heure de l'après-midi, venant de Bâle, est arrivé, en uniforme, un soldat du 1^{er} régiment bavarois d'infanterie.

Ce déserteur de l'armée allemande est venu se constituer prisonnier, déclarant qu'il avait déserté à cause des mauvais traitements qu'on lui faisait subir et qu'il voulait contracter un engagement dans la légion étrangère.

DEUX JEUNES PATRIOTES

Saint-Dié, 19 avril.

Deux jeunes gens dont un élève du collège de Saint-Dié ont été arrêtés, hier, par un douanier allemand à Saales et écroués à la prison de Schirmeck.

Ils auraient écrit sur un poteau de la frontière : « Vive la France ! A bas la Prusse ! »

Le nouveau Régime économique

Ainsi qu'on l'a vu plus haut dans nos dépêches, on commence à constater les premiers effets du nouveau régime économique dont les protectionnistes ont doté la France.

Le nouveau tarif des douanes, mis en vigueur le 1^{er} février, vient, en effet, de fonctionner durant deux mois, et les statistiques que dresse régulièrement le ministre des

finances nous permettra de déterminer avec précision les conséquences que ce nouveau tarif a eu au point de vue du commerce extérieur de la France.

Le fait significatif qui se dégage de ces statistiques, c'est la diminution considérable de l'exportation de nos produits fabriqués.

L'exportation de ces produits, qui avait diminué de 30 millions en février, a diminué de 42 millions en mars ; la diminution atteint le chiffre considérable de 72 millions pour deux mois.

Durant les derniers mois de 1891 et les premiers mois de 1892, on avait constaté des augmentations anormales, dues à la hâte avec laquelle les nations étrangères s'empressaient de s'approvisionner de nos produits fabriqués pour échapper aux droits élevés que leurs gouvernements allaient appliquer comme nous, le 1^{er} février 1892, par représaille, contre notre nouveau tarif.

Cette période anormale écoulée, on est entré dans le régime régulier, et c'est la baisse, la baisse progressive qui a remplacé la hausse.

Faudra-t-il donc attendre que notre grand commerce d'exportation soit complètement ruiné pour qu'on se décide à réviser les tarifs exagérés que nos protectionnistes ont fait instituer ?

En tous cas, la question sera certainement portée devant les Chambres à la rentrée, soit par voie d'interpellation, soit à l'occasion de la discussion qui s'engagera sur le projet de loi tendant à régler les relations commerciales de la France et des Etats-Unis. A ce moment, on aura les résultats du commerce extérieur pour avril, résultats qui s'annoncent comme devant être encore plus défavorables que ceux de février et de mars, et l'avertissement qui sera donné au Parlement n'en aura que plus de force.

EN ALSACE-LORRAINE

La délégation d'Alsace-Lorraine vient de faire subir un échec important au gouvernement allemand. Par 49 voix contre 9, a repoussé un projet de loi du gouvernement sur l'organisation politique d'Alsace-Lorraine.

Cette loi supprimait l'administration du pays. Cette loi supprimait, en outre, les conseils généraux, pour les remplacer par des conseils d'arrondissements et augmentait d'autre part, le nombre des Kreisdirectors (directeurs d'arrondissement) qui se trouvaient portés de 22 à 39.

Les conseils généraux qui ont toujours résisté aux projets de germanisation et dont les membres sont élus au suffrage direct, devaient être remplacés par des conseils d'arrondissement, un par Kreis (arrondissement) dont les membres auraient été élus au suffrage au second degré, c'est-à-dire par deux degrés.

La délégation d'Alsace-Lorraine a senti le danger. Elle a compris que l'adoption de ce projet de loi, c'était l'abandon des traditions et des idées françaises en Alsace, c'était l'assimilation des populations alsaciennes-lorraines rendue possible. Elle n'a pas hésité à se prononcer contre la loi dans laquelle on voulait l'enseigner, et, dans sa réunion plénière, à Strasbourg, le 6 avril courant, elle a repoussé par 49 voix contre 9, dont 3 voix allemandes, le projet qui lui était soumis.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

La délégation d'Alsace-Lorraine a senti le danger. Elle a compris que l'adoption de ce projet de loi, c'était l'abandon des traditions et des idées françaises en Alsace, c'était l'assimilation des populations alsaciennes-lorraines rendue possible. Elle n'a pas hésité à se prononcer contre la loi dans laquelle on voulait l'enseigner, et, dans sa réunion plénière, à Strasbourg, le 6 avril courant, elle a repoussé par 49 voix contre 9, dont 3 voix allemandes, le projet qui lui était soumis.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

Nous remercions cordialement la délégation d'Alsace-Lorraine de l'accord et de l'énergie dont elle a fait preuve et qui lui font le plus grand honneur. Nous regrettons, toutefois, que six voix alsaciennes, qui reviendront nous n'en aurons pas, se soient égarées en cette circonstance ; mais nous avons néanmoins le droit d'être heureux de ce vote, parce qu'il nous prouve, une fois de plus, que l'attachement à la France est resté vivace en Alsace-Lorraine.

« La machine à voler que je conçois est projetée dans l'espace à n'importe quel angle donné, elle est munie d'un moteur électrique qui la dirige au moyen de volants à une telle distance donnée, je suppose à 50 milles d'ici.

« Les expériences que j'ai faites m'autorisent à croire que je peux charger cette machine de cinq cents livres de matières explosibles et la lancer d'ici sur tous les points qu'il me plait d'atteindre ; naturellement, j'ai à tenir compte de l'état de l'atmosphère, tout comme un artilleur ; mais mes expériences me prouvent que je peux arriver à triompher, à coup sûr, de la plupart des difficultés. New-York est à treize milles du point où nous sommes, je m'engage à projeter d'ici n'importe quelle quantité de dynamite dans l'intérieur de cette ville. »

Le Venin du Cobra-Capello

La science française vient de remporter un nouveau triomphe.

Le docteur Calmettes, médecin de 1^{re} classe du service de santé des colonies, directeur de l'Institut bactériologique de Saigon, vient, en effet, de découvrir le moyen de neutraliser le venin des vipères naïus ou cobra-capellos.

On sait que le venin de ces serpents est un des plus terribles qui existent ; la morsure des cobras a toujours été mortelle jusqu'à présent, et dans les pays infestés par ce redoutable reptile, ses victimes se comptent chaque année par milliers.

Après de longues et patientes recherches, après deux cent quinze expériences concluantes, le docteur Calmettes est arrivé à trouver le remède à opposer à ce venin.

Ce remède est un sérum d'or, il sera sous peu communiqué à l'Académie de médecine avec le rapport qui relate les recherches et les expériences du docteur Calmettes. Il agit non seulement comme médicament administré après la morsure et en neutralisant les effets, mais aussi comme préservatif. Introduit dans l'organisme par les voies digestives, il donne une immunité complète, qui permet de s'exposer, sans danger, aux atteintes des cobras.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

L'inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique, sur le venin des trigonocephales. Il est permis d'espérer que, là aussi, il produira les mêmes résultats.

Elisa, 46 ans, et son père Simon Lafleur, âgé de 48 ans.

— Tribunal correctionnel. — Dans sa dernière séance, le tribunal correctionnel de Villefranche a condamné le nommé Jouhanne à huit mois de prison pour vol. Il avait été arrêté le 11 de ce mois par la police de Villefranche sous l'inculpation de vol d'un fusil.

Cet individu, voleur de profession, ne compte pas moins, à son casier judiciaire, huit condamnations, toutes pour vol.

— Vol. — Avant-hier, M. Chamardane, propriétaire à Lucenay, a été victime d'un vol, pendant une absence de dix minutes au plus, un malfaiteur s'est introduit dans la maison, a fracturé une meuble et s'est emparé de deux montres évaluées à 400 francs.

L'auteur est resté inconnu.

— Le feu. — Une maison d'habitation appartenant à M. Boucard, cafetier à Saint-Vincent-de-Rhins, a été entièrement détruite par le feu.

Les causes de ce sinistre sont inconnues et les pertes, qui sont évaluées à 26,900 francs, sont couvertes par deux compagnies d'assurances.

— Fête patriotique. — Dimanche prochain, 24 avril, aura lieu à Chassy la remise du drapeau à l'Union fraternelle des anciens Mobiles de 1870 du canton de Bois-d'Oingt ayant fait le siège de Belfort.

La cérémonie, suivie d'un banquet, sera présidée par M. le docteur Rebatel, conseiller général.

AIN

— Bourg. — Société hippique. — Les courses de pouliches de trois et

Course vélocipédique : Voici les noms des coureurs arrivés dans l'ordre d'arrivée :

La vigne qui s'annonçait si belle, à la suite de ces derniers jours de chaleur, a souffert dans différentes localités...

Une nouvelle aussi inattendue qu'agréable, nous arrive de la jeune Amérique.

LES ANARCHISTES A LYON

Sept Perquisitions. — Saisie d'affiches révolutionnaires.

Hier dans l'après-midi, de nouvelles perquisitions ont eu lieu chez des anarchistes signalés à la police comme détenteurs d'objets compromettants.

M. Ramondenc, chef de la sûreté et M. Roche, son adjoint, se sont rendus à cet effet à la Croix-Rousse.

Dans ces manifestes, les anarchistes font l'apologie des victimes de Xéres, et terminent par leur proclamation :

Nous sommes battus, emprisonnés par milliers en Europe, pendus à Chicago, étranglés à Xéres.

Ces matières ont toutefois été remises au directeur du Laboratoire municipal qui les analysa.

Aucune arrestation n'a été faite à la suite de ces perquisitions.

Chez un anarchiste, outre des journaux révolutionnaires on a également trouvé dans une marmite une matière blanchâtre, ainsi que du phosphore.

Ces matières ont toutefois été remises au directeur du Laboratoire municipal qui les analysa.

Aucune arrestation n'a été faite à la suite de ces perquisitions.

Chez un anarchiste, outre des journaux révolutionnaires on a également trouvé dans une marmite une matière blanchâtre, ainsi que du phosphore.

Ces matières ont toutefois été remises au directeur du Laboratoire municipal qui les analysa.

Aucune arrestation n'a été faite à la suite de ces perquisitions.

Chez un anarchiste, outre des journaux révolutionnaires on a également trouvé dans une marmite une matière blanchâtre, ainsi que du phosphore.

Ces matières ont toutefois été remises au directeur du Laboratoire municipal qui les analysa.

Aucune arrestation n'a été faite à la suite de ces perquisitions.

Chez un anarchiste, outre des journaux révolutionnaires on a également trouvé dans une marmite une matière blanchâtre, ainsi que du phosphore.

Ces matières ont toutefois été remises au directeur du Laboratoire municipal qui les analysa.

Aucune arrestation n'a été faite à la suite de ces perquisitions.

M. Javot répondit qu'il a demandé une location de cinq années, sur l'avis du maire. M. Bouillon voudrait que le Conseil statuât sur le prix de la location.

M. Rossigneaux lui fait observer que le Conseil a seulement à se prononcer sur la demande formée par l'administration des Postes et Télégraphes...

M. Vignot se déclare opposé au projet. En autorisant la création de baraques sur le cours du Midi on lésa les intérêts des habitants du quartier qui ont besoin de cet emplacement.

On passe au vote et le Conseil adopte les conclusions du rapport de M. Javot, en modifiant toutefois la durée de la location qui est fixée à quatre années au lieu de cinq.

L'ORDRE DU JOUR M. Bessières donne lecture d'un rapport du maire, demandant le renouvellement avec une augmentation de 350 fr. du bail du local où se trouve le coars de comptabilité commerciale professé par Mlle Luquin.

M. Bessières demande à l'administration si elle a cherché un local plus grand que celui de la rue de la République.

M. Lavigne prie le conseil de voter le renouvellement du bail. On a, mais vainement, cherché un local.

M. Bessières en a bien découvert un, quai Saint-Antoine, mais il est d'un prix très élevé, de plus, il n'est pas en état de servir actuellement de salle de cours.

On devra le réparer et l'aménager, les travaux coûteront donc très cher.

Une vive discussion s'engage entre MM. Bessières, Lavigne et Rossigneaux ; finalement, le conseil se range de l'avis des adjoints et vote le renouvellement du bail pour une année, à la condition que l'augmentation de 350 francs soit payée par la Chambre de commerce.

Le conseil adopte ensuite divers projets, et liquide les pensions de retraite de plusieurs anciens employés de la ville.

Avant la fin de la séance, M. Bessières dépose une proposition tendant à la création dans une maison inoccupée, située près du jardin des Chartreux, et appartenant à la ville, d'un gymnase, ou d'un asile pour les femmes enceintes. Acte est donné.

M. Bessières propose également de distribuer aux femmes indigentes des tickets gratuits qui leur permettent de se rendre le dimanche dans les plattes et d'y laver. Renvoyé à l'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Au Concours hippique

C'est hier que le concours hippique a ouvert ses portes pour la première fois ; c'est aussi la première fois, depuis que le concours hippique fonctionne à Lyon, que la température est aussi peu démente.

Peu de monde aux tribunes ; mais l'estade officielle et celle des sociétaires très bien garnies. Point de toilettes printanières — on ne pousse pas l'audace jusque-là — mais de belles et riches pelisses d'hiver, des manteaux en peluches et des boas dans lesquels s'emmitouflaient les lèvres roses violacées et les nez que le froid colorait de rouge.

De nombreux officiers de toutes armes donnaient la note claire et vivante à cette assistance qui disparaissait sous les vêtements sombres. Romaric, les généraux Faugeron, Rouillet, Dulac, de Limiers, Zédé, Harty de Pierrehourg ; les colonels de Neymet, Malapert, Juffé, etc.

M. Gravier, secrétaire général pour l'administration, et M. Nolot, président du conseil général, étaient les seuls personnages officiels que nous ayons notés.

I. — Prix internationaux. — Le jury était composé de : MM. Ch. M'Roé, Léonce Baboin, Bouchetille, Palluat de Bessel, de Rivoire, Gochetelle, etc.

II. — Sauts d'obstacles (civils). — Le jury était composé de : MM. Palluat du Besset, Dr Augagneur, Ch. M'Roé, A. Durlinge.

III. — Sauts d'obstacles (militaires). — Le jury était composé de : MM. le général de Lignières, les généraux Dulac et Rouillet, A. Durlinge.

Voici les résultats : Prix d'ouverture. — Officiers. (Deux tours de piste, huit obstacles.)

Prix d'ouverture. — Officiers. (Deux tours de piste, huit obstacles.)

Prix d'ouverture. — Officiers. (Deux tours de piste, huit obstacles.)

Prix d'ouverture. — Officiers. (Deux tours de piste, huit obstacles.)

MONUMENT ÉDOUARD THIERS

Le comité du monument Édouard Thiers nous prie d'informer ses souscripteurs qu'il vient d'adresser au conseil municipal la pétition suivante :

Monsieur le Maire, Messieurs les membres du Conseil, Nous venons solliciter l'autorisation d'élever sur une des places publiques du III^e arrondissement un monument à Édouard Thiers, ex-commandant du fort de Bellevue à Belfort, en 1870, qui fut conseiller général et député du Rhône.

Une souscription ouverte à cet effet a déjà produit la somme de 6,000 francs, versée au trésorier du comité chargé de réaliser les vœux des souscripteurs.

Notre intention serait de choisir comme emplacement la partie sud du square de la place Raspail, où le nouveau monument aurait l'avantage d'être symétrique à celui de l'ancien député de Lyon, placé dans la partie nord du jardin public.

Pour rendre présents à la mémoire les droits acquis par Édouard Thiers à la reconnaissance de nos compatriotes, il suffit de rappeler en quelques mots les phases principales de cette existence si courte et si bien remplie : comme officier, la grande part qu'il prit à la défense de Belfort, à la tête des intrépides mobiles du Rhône ; comme député, le concours actif qu'il apporta, en qualité de rapporteur, à la préparation de la loi militaire comme citoyen, la généreuse clairvoyance avec laquelle il sut stigmatiser, au sein même de la commission du budget, les manœuvres factieuses du général Boulanger, alors tout puissant et enhardi par les clameurs d'une bruyante popularité.

On ne peut oublier non plus que le capitaine Thiers fut un des précurseurs de la réforme de notre organisation militaire ; en effet, dans un ouvrage publié en 1883, il avait démontré non seulement la nécessité du service obligatoire, mais encore celle du service militaire réduit à deux années : idée appuyée sur l'expérience et l'observation, et qui vient d'être reprise avec éclat de l'autre côté de la frontière.

En votant dernièrement la somme de 300 francs pour un monument au colonel Bourras, vous avez montré, messieurs, que notre vieille cité sait allier à la religion du patriotisme le culte du devoir accompli. Aussi avons-nous la ferme confiance de trouver auprès de vous un sympathique accueil à la demande que le comité vous adresse. Vous lui permettrez ainsi de rendre un pieux hommage à la mémoire de celui qui fut le bras droit de Denfert au siège mémorable de Belfort, et de perpétuer le souvenir du conseiller général et du vaillant député qui ne cessa, jusqu'à son dernier soupir, de travailler à la grandeur de la Patrie et de la République.

Veillez agréer, monsieur le maire, messieurs les membres du conseil, avec nos respectueux hommages, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Pour le comité, Les membres de la commission d'organisation, BERNE, C.-A. GUILLERMIN, LACHMANN, LUMIÈRE, C. ROY.

Les Enfants du Rhône

La Société des « Enfants du Rhône » offrait samedi soir, dans la salle Gaude, 78, rue de la Charité, un vin d'honneur à son président M. Jean Clapot, pour célébrer son élection.

A son entrée dans la salle, M. Clapot a été salué par des vivats entrecoupés de gymnastes et pupilles ne lui ont pas ménagé. A ses côtés, à la table d'honneur, ont pris place MM. Pagny, Perreau, Armand, Janot, Outhier, Louis Martin, Thomas, conseiller d'arrondissement et tout le conseil de la Société, Louis, Vernay, Laborde, Artaud, Genin, etc.

M. Vernay, vice-président a offert à M. Clapot une superbe coupe en bronze avec cette dédicace : Les Enfants du Rhône à leur président, Jean Clapot, élu député du Rhône le 10 avril 1892, et d'une voix émue, a prononcé l'allocution suivante :

Cher président, Au nom des Enfants du Rhône, et à l'occasion de votre nomination de député, permettez-moi de vous offrir ce modeste souvenir comme un précieux témoignage de notre sympathie et de notre dévouement.

Soyez persuadé, cher président, que nous nous associons de tout cœur à votre joie et que nous formons, en cette circonstance, les vœux les plus sincères pour votre prospérité.

M. Clapot a répondu en remerciant les Enfants du Rhône et en les assurant de son dévouement constant ; il fera ce qui lui sera possible à la Chambre pour être utile à la cause patriotique et à la défense de la Patrie.

M. Artaud, trésorier, a bu au patriotisme de M. Clapot. Voici son toast : Les Lyonnais du deuxième arrondissement ont été bien émus, il y a huit jours, d'apprendre que M. Clapot, leur mandataire, depuis quinze ans, au conseil municipal et au conseil général n'était ni plus ni moins qu'un antipatriote.

A une pareille vilénie, qui ne pouvait germer que dans le cerveau de ceux qui ont signé l'affiche, 3,300 voix ont répondu par un ferme démenti en envoyant à la Chambre notre dévoué président.

Je vous propose, Messieurs, de nous associer à cette grande majorité en levant nos verres à Jean Clapot, le patriotique président des Enfants du Rhône.

M. Perreau a bu à la prospérité de la Société dont il est fier de faire partie. Enfin, M. Laborde, le dévoué secrétaire a bu à la presse patriotique qui a contribué à l'honneur fait au président de la Société.

Les chants patriotiques ont succédé aux toasts et, après la Marsaillaise, chantée par tous les assistants debout et tête nue, on a applaudi MM. Perreau, Vernay, Hoclez, Tramalay, etc.

On s'est séparé en emportant un excellent souvenir de cette soirée.

LE FEU

Hier soir à sept heures et demie, Mme Dutel, dont les appartements sont situés au premier étage du numéro 41 de la rue Centrale, sentit une odeur de fumée en traversant le palier de l'entresol.

Elle préta l'oreille et entendit un sordidement semblant précisément venir d'un local de l'entresol où se trouve l'atelier de petites réparations de la maison Trayvou, balancier.

A l'aide de l'échelle « la Lyonnaise » l'adjudant Vivier parvint aux fenêtres de l'appartement incendié pour en prendre un compte exact de la situation.

Un longueur de tuyaux fut adaptée à une bouche d'eau et le travail commença. Après avoir brisé un carreau de vitre, on inonda le foyer de l'incendie jusqu'à ce que tout danger ait disparu.

A ce moment, M. Pohn, commissaire de police du quartier de la Bourse, requit un serurier pour ouvrir la porte de la maison afin d'évaluer les dégâts.

Ils consistent en une banque, un « établi » brûlés ainsi que des bois de bascule et différents objets détériorés.

On les évalue à 4,000 francs environ. Le service d'ordre était fait par les gardiens des postes de la Banque, des Célestins et de l'Hôtel-Dieu qui avaient peine à contenir la foule que le sinistro avait attiré.

Nous avons remarqué sur les lieux, M. le chef d'escadron d'artillerie Desjardins, de Gérardviller, chef d'état-major du général Faugeron, commandant supérieur de la Défense.

Nous félicitons les pompiers du Dépt, de la rapidité avec laquelle ils se sont rendus sur les lieux du sinistro. C'est grâce à leur vigilance que l'on a pu maîtriser ce commencement d'incendie qui, une heure plus tard, aurait occasionné un grand désastre.

Le feu, à cette heure-là, commençait déjà à consumer la cloison qui sépare l'atelier de l'appartement de M. Sibert, marchand de fonds de boulangerie.

Quant aux causes du sinistro, on ne peut les déterminer. Le contremaître, M. Rangot qui depuis quarante ans, travaille dans la maison avait quitté son poste à sept heures, sans avoir rien remarqué d'anormal.

Il est probable qu'un ouvrier se servant d'un chalumeau à gaz, aura négligé de fermer entièrement le clé.

D'un autre côté une forge portative avait été allumée dans la journée. Peut-être, un charbon sera-t-il tombé sur un morceau de bois qui a été communiqué le feu.

Ajoutons en terminant, que c'est M. Sainte-Marie qui a succédé à M. Trayvou, depuis l'an dernier.

Série noire

Hier soir, à minuit, M. J. R..., 43 ans, coiffeur, rue Rabelais, a, dans un accès de fièvre chaude, tenté de se suicider en se coupant la gorge avec un rasoir.

... s'est fait une horrible blessure. Un médecin, prévenu aussitôt, ordonna le transport de R... à l'Hôtel-Dieu.

Son état est très grave. On désespère de le sauver. A la même heure, un jeune homme de 18 à 19 ans semblait guetter l'arrivée d'un train au passage du cours Vitton, près la gare de Genève.

C'est au moment précisément arrivait en gare un train de marchandises. L'inconnu s'étendit sur la voie, sa tête portant sur l'un des rails, et le train le décapita.

Le docteur Musy, prévenu aussitôt, ne put que constater la mort. M. Demonchi, commissaire spécial de la gare des Brotteaux, procéda aux formalités d'usage, et le corps fut transporté à la Morgue.

On a trouvé dans les poches du suicidé un portefeuille romain, un portefeuille contenant une médaille et une bourse de roulier en cuir vert.

On a également trouvé dans une des poches de son paletot une lanterne de fonal, ce qui fait croire que le jeune désespéré était un valetier.

Un détail : la locomotive a tranché nettement la tête, sans la défigurer, comme on aurait pu le faire avec un coutas.

Le bras gauche seulement a été réduit en bouillie.

Enfin, pour clore la série, on a amené un cadavre à la Morgue, hier, dans la matinée.

C'est un individu d'une cinquantaine d'années, de forte corpulence (un retraité, croit-on), qui s'est pendu, rue des Remparts-d'Ainay, 21.

En ouvrant la porte d'allée, hier matin, la concierge aperçut une ombre dans le fond du corridor.

— Qu'est-ce que vous f...-là, dit-elle à l'inconnu, si vous ne sortez pas, je vais chercher la police !

Ne recevant pas de réponse, la concierge s'approchant vit une mince ficelle avec laquelle le vieillard s'était pendu à la rampe de l'escalier...

COUR D'ASSISES DU RHONE

Ce matin, à 9 heures, s'est ouverte la deuxième session des assises du Rhône, sous la présidence de M. Jacomet, assisté de MM. Ducrot et Pugeault, conseillers à la cour.

L'audience du matin a été tout entière consacrée à l'affaire Fay.

L'accusé, un jeune homme dont le casier judiciaire est orné de nombreuses condamnations, comparait sous l'inculpation de vols qualifiés.

Voici, d'ailleurs, les faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation :

Le 27 janvier 1892, l'accusé pénétra vers deux heures du soir dans la maison portant le numéro 5 de la rue Money et s'introduisit dans l'appartement des époux Chenet en fracturant la porte. Il ouvrit les tiroirs de deux commodes à l'aide de la clef restée sur l'une d'elles et s'empara d'une somme évaluée par le plaignant à 500 francs, d'une montre en or, de deux bagues et autres bijoux d'une valeur de 250 francs environ.

Fay reconnait les faits qui lui sont reprochés, aussi, après un énergique réquisitoire de M. Vialla, et malgré la plaidoirie de M. Larrière, est-il condamné à dix ans de travaux forcés.

Audience du soir C'est une affaire de meurtres qui occupe l'audience du soir.

L'accusé Fillion, épicier à Givors, est inculpé d'attentats à la pudeur commis sans violence sur une fillette âgée de moins de 13 ans.

Le huis-clos est prononcé. Après l'audition des témoins, M. Vialla, substitut du procureur général, réclame du jury un verdict de culpabilité, mitigé par des circonstances atténuantes.

M. Arcis prononce une émouvante plaidoirie et, à 6 heures, le jury rend un verdict négatif.

Fillion est aussitôt remis en liberté.

RÉUNION PUBLIQUE A VAISE

Près de trois cent électeurs du cinquième arrondissement avaient répondu à l'appel du Comité de l'Union des républicains indépendants et socialistes réunis et du Comité du parti ouvrier.

La séance est ouverte à huit heures et demie sous la présidence du citoyen Damontheay ; Drevet et Kramer, assesseurs ; Gaugé, secrétaire.

Dans l'ouverture, il est donné lecture d'une déclaration du Comité des radicaux du cinquième qui, après avoir entendu dans sa réunion du 15 avril les délégués de l'Union des républicains indépendants et socialistes réunis et du Parti ouvrier, a décidé d'entreprendre avec ces organisations une action commune aux élections municipales afin d'assurer le triomphe de la République démocratique et sociale.

Tous les citoyens acclamant cette déclaration et consacrant la concentration au cinquième arrondissement des forces républicaines.

Il est ensuite donné lecture du mandat municipal élaboré par le Comité des Républicains indépendants et socialistes réunis et par le Comité du Parti ouvrier. Ce mandat est discuté article par article ; à cette discussion quelquefois animée, toujours courtoise, prennent part les citoyens Krauss, Lorge, Charpentier, Drevet, Charles. Le mandat, est voté et adopté dans son ensemble à l'unanimité.

Le président, profitant de la présence dans la réunion de membres du comité des radicaux, invite l'un d'eux à prendre la parole pour confirmer la concentration et en donner une fois de plus les motifs. Le citoyen Voldier, dans une chaude improvisation, démontre qu'en présence d'un mouvement tournant qui se produit, il faut franchement aller à gauche et faire un seul bloc.

Un tonnerre d'applaudissements accueille ces paroles ; c'est d'un bon présage pour nos élections.

Après la présentation des candidats par l'assemblée et quelques motions diverses, le président résume les travaux de la soirée et, à onze heures et demie, lève la séance au cri de vive la République !

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 20 Avril, 11^e jour de l'année. Dernier quartier le 20 ; nouvelle lune le 26. Soleil : lever, 5 h. 1 ; coucher, 6 h. 58.

Grave imprudence. — Hier matin, à neuf heures, M. François Mougnot, manoeuvre, place de Champfleuri, 12, traînait une carriole à bras chargée de mobilier.

En face de la nouvelle école de santé militaire, avenue des Ponts, il attacha son véhicule à un camion et se fit ainsi remorquer sur un parcours de 500 mètres.

Malheureusement, la corde qui liait les deux voitures se rompit, et dans le choc Mougnot fut précipité sous les roues de la voiture, qui lui ont fait de graves contusions sur diverses parties du corps.

Le blessé a été transporté à la pharmacie Perrin, mais vu son état il a été dirigé sur l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Le feu. — Un violent feu de cheminée s'est déclaré hier soir chez M. Vignon, négociant, rue du Peyrat, 2.

À la première alerte, deux pompiers du dépôt sont arrivés pour éteindre l'incendie. Les dégâts sont évalués à cent francs environ.

Arrestation. — Sur l'ordre de M. Pohn, commissaire de police du quartier de la Bourse, deux gardiens de la paix ont couru au Palais de Justice Mathias Bénédicti, dix-huit ans, manoeuvre, sans domicile fixe.

Bénédicti, qui a été arrêté rue Paul-Bert, est inculpé de vol.

Chute. — Hier soir, à cinq heures, en traversant le cours Lafayette, M. Philibert Béjous, 71 ans, est tombé de sa hauteur sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est fait une grave blessure au visage qui a nécessité son transport en fiacre à son domicile, grande-rue Saint-Clair, 75.

Il avait tout d'abord reçu des soins dans une pharmacie voisine.

Accident. — Hier soir, à quatre heures, le nommé Michel Maudina, maçon, âgé de 43 ans, né à Faux-la-Montagne (Creuse), et demeurant rue de Croisette, 37, occupé à la démolition de la rue Money, a été enseveli sous les décombres d'un mur qui s'est effondré subitement.

Le malheureux a eu tout le corps contusionné, et la partie droite du visage grièvement blessée. Quand on l'a retiré il était couvert de sang ; transporté à la pharmacie Lavocret, rue Thomassin, il y a reçu les premiers soins. Bien que son état ne soit pas grave, on l'a admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mercredi et tous les soirs à 8 h. 1/4, continuation du plus grand succès actuel : le Voyage de Suzette, grande opérette-foley en 3 actes et 11 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur. Décors et costumes neufs. 3 grands ballets. Grande pantomime anglaise par la troupe Price. Orchestre dirigé par E. Arnaud.

L'acide valérianique est l'anti-spasmodique le plus puissant qui soit employé aujourd'hui. Combiné au zinc, il donne naissance à un sel qui, additionné d'extrait alcoolique de quinquina jaune titré, forme la base des Dragées anti-névralgiques et anti-hémicraniques des RR. PP. Préparées par ces dragées, universellement connues, guérissent infailliblement les névralgies, migraines, toux convulsives, maladies nerveuses, etc.

Vente au détail dans toutes les bonnes pharmacies. Vente en gros : Boissier et Fournier, droguistes, rue de la Poulallerie, 6, Lyon.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LES MANIFESTES ANARCHISTES

Saint-Etienne, 19 avril. La police de la sûreté a saisi ce matin, dans la gare de Châteaureux, un ballot contenant 10,000 manifestes prêts à être lancés dans toutes les directions.

L'ÉVÊQUE DE MENDE

Mende, 19 avril. L'évêque de Mende a choisi M^e Chaudé, avocat au conseil d'Etat et à la cour d'appel de Paris, pour présenter sa défense dans l'appel « comme d'abus » dont il est l'objet.

UN DUEL

Paris, 19 avril. À la suite d'une polémique de presse, une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui entre M. Ulric de Fonville et M. Marc Jonchère.

À la première reprise, M. Ulric de Fonville a été légèrement atteint à la racine du nez.

À la deuxième reprise, M. Ulric de Fonville a été de nouveau atteint légèrement à l'avant-bras droit.

À la troisième, M. Marc Jonchère a été atteint à la région axillaire droite d'une blessure pénétrante, de l'avis des médecins, a mis fin au combat.

LE MINISTÈRE ITALIEN

Rome, 19 avril. Voici la constitution du nouveau ministère :

M. di Rudini, président du conseil, affaires étrangères ; M. Nicotera, intérieur ; M. Luzzatti, trésorier ; M. Cadellini, finances ; M. Branca, travaux publics ; M. Ricciotti, guerre ; M. Saint-Bon, marine ; M. Genalla, instruction publique ; M. Chinirri, justice.

LES ANARCHISTES ITALIENS

Turin, 19 avril. Vingt-un individus soupçonnés de propagation anarchiste ont été arrêtés aujourd'hui.

LE 1^{er} MAI EN BELGIQUE

Liège, 19 avril. Le Parti ouvrier a remis au bourgmestre de Liège une protestation contre l'interdiction de la manifestation du 1^{er} mai.

Cette protestation contient la phrase suivante : « Le Parti ouvrier dégage toute sa responsabilité concernant les faits que peut amener cette décision à la suite du mécontentement qui pourrait surgir dans la classe ouvrière. »

UN TREMBLEMENT DE TERRE

San Francisco, 19 avril. De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à trois heures du matin et ont duré plusieurs secondes.

Le bruit court que les trois villes Dixon, Winters et Vacaville seraient détruites ; mais les communications télégraphiques étant coupées, il est impossible de vérifier l'authenticité de cette nouvelle.

LE CONCOURS

Alger, 19 avril. Cent soixante-six membres des diverses sociétés ayant participé au concours de musique sont partis aujourd'hui par le paquebot « Général-Chanzy » allant à Marseille.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration républicaine du II^e arrondissement. — Les adhérents sont priés de verser les listes de présentation des candidats signés par cinq membres, devront être adressées à la commission électorale, au siège, 78, rue de la Charité, avant samedi, 23 courant.

Comité de concentration républicaine du III^e arrondissement. — Ce soir, à 8 heures 1/2, réunion de la commission permanente et de la commission électorale, à la brasserie Corompt. Très urgent.

Union

